AGC
Your Dreams, Our Challenge

Déclaration du contenu recyclé

AGC Glass Europe mène une politique environnementale qui encourage la pratique du recyclage. L'un de ses objectifs est de développer de nouveaux produits ayant de meilleures performances environnementales sur l'ensemble de leur cycle de vie, y compris leur recyclage en fin de vie.

Le verre est un matériau 100% recyclable qui peut être entièrement refondu dans le four afin de fabriquer de nouveaux produits.
L'utilisation de calcin engendre une réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO_2 car celui-ci demande moins d'énergie pour fondre que les matières premières. De plus, en remplaçant des matières premières carbonées (carbonate de sodium, dolomie, calcaire), il contribue à la réduction des émissions de CO_2 provenant de celles-ci.
Enfin, l'utilisation de calcin préserve les ressources naturelles en évitant des procédés liés à l'extraction et à la transformation de matières premières.

Les produits d'AGC Glass Europe contiennent en moyenne 28.8% de verre recyclé[1], venant des lignes de fabrication (calcin interne), de sites de transformation, de producteurs de verre externes à AGC, ou tout autre détenteur[2] (calcin externe).

Le contenu recyclé est défini selon les normes EN 45557:2020 et ISO 14021. Selon ces normes, le calcin provenant directement de la fabrication du verre plat (calcin interne) ne doit pas être considéré comme contenu recyclé. Sur base de la définition du contenu recyclé, la moyenne du contenu recyclé externe au sein d'AGC Glass Europe est de 7,6%[1].

AGC Glass Europe certifie utiliser uniquement du calcin provenant d'autres procédés bien contrôlés de production de verre. AGC n'utilise pas de calcin post-consommateur[3] car la qualité du calcin disponible sur le marché ne répond pas aux hauts standards de qualité du verre plat.

Veuillez trouver plus d'informations dans notre rapport environnemental sur nos objectifs environnementaux:
http://www.agc-glass.eu/en/sustainability/environmental-achievements

Louvain-la-Neuve, 12 mai 2022

Marc Foguenne
Vice-President Sustainability, Architectural Glass Europe & Americas Company

[1] Données moyennes 2021.
[2] Régulation de la Commission (EU) No 1179/2012.
[3] Déchets de construction et de démolition.

AGC Glass Europe SA/NV
Avenue Jean Monnet 4, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgium - Tel: +32 2 409 30 00 - Fax: +32 2 672 44 62 - www.agc-glass.eu - VAT BE 0413.638.187 – RPM Nivelles